

## **Assemblée Générale**

**8 mars 2019**

### **Procès-verbal**

L'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est tenue le 8 mars 2019 à 16h00, dans les locaux du conseil départemental de la Haute-Marne sous la présidence de M. Bruno SIDO et en présence de Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Haute-Marne.

#### **➤ Membres présents (40)**

Mmes Judith BUROT, Simone MARTIN, Anne-Marie PASQUIER, Christelle PIOT, Danielle SALEUR,

MM. Bernard ADAM, Jean-Pierre AUBRIOT, Francis BAUDOT, René BERARD, Pierre BLANDIN, Michel BOULLEE, Jean-Pierre BOURGEOIS, Arnaud BUAT, Dominique CAMPION, Pascal CANAT, Yves CHAUVELOT, Francis CHAUAUDREY, Eric CUNY, Gilbert DEPARDIEU, Frédéric FABRE, Jean-Marc FEVRE, Lionel FRANÇAIS, Daniel FRIQUET, Hervé GÉRIN, Laurent GOUVERNEUR, Bernard GUY, Jean-Paul HASSELER, Guy JACQUINOT, Marc LEBRUN, Christian MAIGROT, Claude MALINGRE, Jean-François MARECHAL, Christel MATHIEU, Bernard MENAUCOURT, Giocondo MILESI, Bruno MOITE, Jean-Philippe NUFFER, Bernard PASQUIER, Damien THIERIOT, Bruno TONON.

#### **➤ Membres excusés et représentés (8)**

Mme Eliane TROMMENSCHLAGER,

MM. Philippe CHARLES, Michel DAL BORGIO, Jean FABERT, Michel GARET, Marcel HUMBLOT, Nicolas LACROIX, Gilles LIEGEOIS.

#### **➤ Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (18)**

Mmes Marie-Annick LANDREA, Liliane PINCEMAILLE, Eliane PIQUET, Monique SCHAUB,

MM. Jean BOZEK, Pierre CABESSUT, David COLIN, Henri EYCHENNE, Xavier FOURNIER, Gilles GODARD, Gilbert HUMBERT, Michel HURSON, Jérôme JACQUOT, David MAZOYER, Jacky MILLOT, Bertrand OLLIVIER, Jean-Yves ROBERT, Didier THIERRY.

#### **➤ Membres excusés (7)**

Mmes Aude CHATELAIN-MARTINI, Christine GUILLEMY,

MM. Olivier DUFANT, Gilbert LALLEMAND, Osmane LESEUR, Jean MARCHANDET, Thierry PUSSIEUX.

#### **➤ Participaient également (10)**

Mmes Elodie DEGIOVANNI, Eve MECHAIN, Stéphanie PROBERT, Valérie REMENANT,

MM. Olivier DECHARMES, Eric LAFON, Jean-Laurent LIBES, Jean MASSON, Mickaël PETITJEAN, Dominique PIOT, Nicolas SERRAND.

40 membres sont présents, huit sont représentés et 18 excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit 280 voix sur 356. La règle de quorum est satisfaite, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

## **Propos introductif de M. le Président**

---

### **Rapport d'activité du GIP Haute-Marne**

#### Comité de Haut Niveau

Le Comité de Haut Niveau s'est tenu le mercredi 6 mars 2019 à Paris sous la présidence de la secrétaire d'Etat Mme Emmanuelle WARGON.

- Dotations
  - Les dotations GIP actuelles sont reconduites à 28 M€ pour les trois années à venir 2020 à 2022.
  - Le mécanisme de dotations pourra être étendu aux communautés de communes au prorata de leur population incluse dans le rayon des 10 km. Il s'agit d'une proposition portée par M. le Président devant le Sénat fin 2018 mais que le Gouvernement n'avait pas soutenu devant l'Assemblée Nationale. Ce mécanisme permettra de générer une dotation pour la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne et, de façon moindre, pour la communauté d'agglomération de Saint-Dizier. En effet, l'Agglo de Saint-Dizier ne compte que la commune Osne-le-Val (220 habitants) dans le rayon des 10 km.
- Un contrat de développement du territoire devrait être signé assez rapidement si les collectivités locales et autres signataires en sont d'accord. Initié en 2016, il devait être signé en décembre 2016.

De son côté, M. le Président souhaite des engagements plus précis de l'Etat notamment sur l'amélioration de la RN67.

La part de financement GIP Haute-Marne sollicitée sur les deux premiers axes est en l'état du contrat estimée à moins de 30 M€ répartis sur cinq années.

Pour la grande majorité, ce sont des opérations déjà éligibles au programme d'activité du groupement. Certaines sont en passe d'être achevées notamment la liaison routière entre la vallée de la Marne et Saudron (RD60) ou la Maison Médicale portée par la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne.

#### Activité 2018

L'année 2018 a été riche en termes d'engagements avec 494 décisions et 35.922.000 € de financements accordés.

Sur les 494 décisions, 63% concerne la zone de proximité. Cette zone de proximité définie par décret représente 40% de la population haut-marnaise.

Les opérations soutenues en matière de performance énergétique des bâtiments des collectivités locales avec EDF et en faveur de la qualité de l'eau (adduction et assainissement), deux politiques en faveur d'un environnement de qualité, ont donné lieu en 2018 à 165 décisions individuelles, soit 1/3 des décisions en nombre.

- Economie et entreprises

Cet axe reste un domaine privilégié des interventions du groupement. 11.376.772 € ont été engagés sur 107 opérations.

- Les opérations immobilières sont les plus nombreuses avec 56 réhabilitations ou constructions neuves.
- Les aides à l'innovation concernent essentiellement les entreprises industrielles avec 37 opérations.
- Les autres décisions au profit des entreprises concernent des prêts transmission-reprise, quelques aménagements de zones d'activités, des études industrielles liées à l'innovation.

Il est enfin à noter que le GIP Haute-Marne a doté la plate-forme Initiative Haute-Marne de 200.000 €. Cette association accorde des prêts d'honneur à des TPE, un système d'accompagnement très efficace et qui connaît un vrai succès.

- Infrastructures et grands projets

L'année 2018 a été très importante en matière d'accompagnement des investissements publics avec 20.365.4079 € d'engagements sur 292 opérations.

En nombre d'opérations, les projets liés à l'eau potable et l'assainissement sont de loin les plus nombreux avec 126 interventions, ainsi que les réseaux routiers des communes avec 84 opérations.

Les contrats de Villes restent le mode de coopération privilégié avec les centres urbains : 26 opérations ont été actées pour Saint-Dizier (exemple : extension du centre nautique de Saint-Dizier 1 M€), Joinville (notamment réfection des rues Pasteur, Morel et Gigoux 1,17 M€), Chaumont (dont Palestra 7,9 M€) et Langres.

Sur ce dernier point, M. le Président annonce que le conseil d'administration a voté la mise en place d'un contrat spécifique à la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne : 9,1 M€ de financements GIP fléchés sur les plus gros projets communautaires.

- Environnement et transition énergétique

Cette thématique de l'environnement et de la transition énergétique monte en puissance : 77 opérations aidées et 2.889.311 € de subventions.

- Interventions dans l'éclairage public de haute-performance : partenariat renouvelé,
- Aides aux collectivités en matière de performance énergétique de leurs bâtiments,
- Aides à la sylviculture : 28 dossiers retenus pour 360.000 €,
- Subvention en faveur des réseaux de chaleur biomasse,
- Subvention en direction des unités de méthanisation,
- et prochainement la mobilité électrique.

## ***Décisions de l'Assemblée Générale***

---

### ***Approbation du compte financier 2018 et affectation du résultat (délibération 19-01)***

L'assemblée générale décide d'approuver le compte financier 2018 joint en annexe, d'en arrêter les éléments d'exécution et d'approuver les comptes et d'affecter le résultat à hauteur de 3.313.081,04 € en report à nouveau.

### ***Programme d'activité 2019 (délibération 19-02)***

L'assemblée générale décide d'adopter le programme d'activité 2019.

Dans le cadre de la mise en place de l'action nouvelle en direction de la requalification des friches, M. le Président rappelle que tous les dix ans, une surface équivalente à celle d'un département est artificialisée.

### ***Energic S/T 52-55 – Partenariat 2019 (délibération 19-03)***

L'assemblée générale décide d'acter le partenariat 2019 avec Energic en accordant une aide de 25%, dans la limite de 101.425 €, d'un budget de 405.700 €.

M. FEVRE tient à remercier le groupement pour la mise en place d'un contrat en direction des projets portés par la communauté de commune du Bassin de Joinville en Champagne.

### ***Conclusion de Mme la Préfète***

Mme la Préfète se félicite que le groupement intègre dans son programme d'activité des actions en direction de la requalification des friches avec toutes les problématiques de pollution qui y sont associées. Elle note l'intérêt du dispositif en faveur des TPE tout en appelant à la vigilance sur le risque de distorsion de concurrence.

Le Comité de Haut Niveau a montré la volonté politique de l'Etat pour le territoire. L'amendement visant à mettre en place des dotations en direction des communautés de communes ayant une partie de leur population incluse dans le rayon des 10 km en est l'exemple.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Le Président

  
Bruno SIDO

Le Commissaire du Gouvernement

**03 MAI 2019**

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 08 mars 2018</b>	<b>N° 19-01</b>
<b>OBJET :    Approbation du compte financier 2018 et affectation du résultat</b>	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	44 (93 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	26 (187 voix)
Total des membres présents ou représentés	66 (280 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	7 (7 voix)
N'ont pas participé au vote	0

L'assemblée générale du groupement est appelée à approuver le compte financier de l'exercice 2018.

Recettes de fonctionnement : 28.897.188 €

Les produits de la taxe additionnelle d'accompagnement se sont élevés à 28.615.752 €. Ce montant alloué au GIP Haute-Marne est égal à celui de 2017.

Les produits financiers représentent 32.162 €, contre 43.138 € en 2017. Ces produits sont issus des revenus des prêts accordés aux entreprises.

Des produits exceptionnels et des produits liés à des annulations de dépenses s'élèvent à 132.500 €. Cela correspond à des reprises sur provisions.

Les produits divers de gestion courante s'élèvent à 116.774 €, correspondant à des remboursements de trop perçu sur subventions.

Dépenses de fonctionnement : 25.584.107 €

Les financements mis en place par le groupement apparaissent au déblocage des fonds en section de fonctionnement pour les subventions et en section d'investissement pour les prêts ou avances remboursables.

Les subventions versées s'élèvent à 23.712.275 €. Les dotations communales, pour les communes du rayon des 10 km, s'élèvent à 1.290.570 €, soit 4,51 % du produit de la taxe additionnelle d'accompagnement.

Les dépenses de fonctionnement du groupement, pour 2018, s'élèvent à 476.598 €. Il s'agit des salaires, frais professionnels, frais administratifs, locaux, honoraires, études et redevances de licences informatiques.

Des pertes sur créances irrécouvrables pour 100,00 € ont été comptabilisées suite au vote de l'admission en non-valeur de l'avance remboursable accordée à la SARL P2M (délibération 18-07 à l'assemblée générale du 10 décembre 2018).

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles s'élèvent à 4.664 €.

Recettes d'investissement : 819.529 €

Elles correspondent aux remboursements des différents prêts accordés antérieurement par le groupement.

Dépenses d'investissement : 944.411 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 944.411 €. Il s'agit de dépenses de deux natures :

- Octroi de prêts transmission-reprise en faveur des entreprises pour 939.546 €.
- Achat de matériel informatique (renouvellement) pour 4.865 €.

## Résultats

Globalement, le compte financier 2018 fait apparaître les grandes masses suivantes :

Recettes de fonctionnement	28.897.187,84
Dépenses de fonctionnement	<u>25.584.106,80</u>
Excédent de la section fonctionnement	3.313.081,04

Recettes d'investissement	819.529,26
Dépenses d'investissement	<u>944.411,00</u>
Déficit de la section investissement	-124.881,74

L'activité de financement de 2018 au profit des entreprises et des collectivités correspond donc au cumul des subventions versées, des dotations communales et des prêts débloqués, soit un total de 25.942.391 €.

Il est proposé d'arrêter le compte financier 2018, joint en annexe, et de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

### Origines :

• report à nouveau antérieur au 31/12/2017	82.526.371,10
• résultat section fonctionnement	3.313.081,04
• prélèvements sur les réserves :	
- autofinancement des immobilisations non amorties	<u>3.185,75</u>
	85.842.637,89

### Affectations :

• affectations aux réserves :	
- autofinancement des immobilisations non amorties	3.386,61
• report à nouveau	<u>85.839.251,28</u>
	85.842.637,89

A ce jour, les engagements de financement en gestion s'élèvent à 61.586.866 €. Il s'agit des subventions ou prêts décidés sur les exercices antérieurs et qui n'ont pas encore été versés ou débloqués dans l'attente de la réalisation des projets.

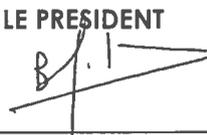
L'assemblée générale arrête les éléments d'exécution suivants :

- 4,8 ETPT (Equivalent Temps Plein annuel Travaillé),
- 3.313.081,04 € de résultat,
- 3.185.245,18 € de capacité d'autofinancement,
- 3.060.363,44 € d'apport au fonds de roulement.

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat à hauteur de 3.313.081,04 € en report à nouveau.

**L'ASSEMBLEE GENERALE  
PAR 280 VOIX POUR  
DECIDE**

d'approuver le compte financier 2018 joint en annexe, d'en arrêter les éléments d'exécution et d'affecter le résultat à hauteur de 3.313.081,04 € en report à nouveau.

<b>RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>  Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le - 2 MAI 2019 <b>LE PRESIDENT</b> 

03 MAI 2019

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 08 mars 2018</b>	<b>N° 19-02</b>
<b>OBJET : Programme d'activité 2019</b>	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	44 (93 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	26 (187 voix)
Total des membres présents ou représentés	66 (280 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	7 (7 voix)
N'ont pas participé au vote	0

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement et les délégations accordées au comité exécutif.

Le programme d'activité 2019 proposé contient 38 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services et infrastructures.

Les principales modifications apportées sont :

- Abandon des enveloppes annuelles par action  
La pertinence du projet pour le territoire prévaut sur la notion d'enveloppes annuelles apparaissant pour chacune des actions. Au demeurant ces enveloppement n'étaient qu'indicatives.
- Actions 19-29 - "Etablissements accueillant des mineurs à caractère social, des personnes âgées ou des personnes handicapées"  
L'instruction prévoit un avis du conseil départemental.
- Actions 19-33 - "Eau potable"  
La création ou la réfection du réseau d'incendie est désormais éligible.
- Actions 19-38 - "Requalification des friches" (nouvelle action)  
Les friches industrielles sont consommatrices d'espace et créent de véritables « verrues » dans ou à proximité de nos villes et villages.  
Cette action vise à réhabiliter et à accompagner leur réaffectation industrielle ou non.  
Les taux d'intervention maximum s'élève à 30% en zone de proximité et 25% hors de la zone de proximité.
- Actions 19-39 - "Soutien aux TPE artisanales et commerciales" (nouvelle action)  
La présence d'un tissu artisanal et commercial dynamique participe à l'attractivité du département et participe à la création d'emplois.  
Cette action vise à :
  - Apporter un soutien financier pour la réalisation des travaux liés à une implantation ou à un développement d'activité commerciale ou artisanale ;
  - Apporter un soutien financier pour l'acquisition de matériel et d'équipement pour les créations ou développement d'activités commerciales ou artisanales.

Les projets seront instruits en associant les services des deux chambres consulaires, les services des EPCI en charge du volet économique (communes et leurs groupements) et le GIP Haute-Marne.

Les taux d'intervention maximum s'élève à 20% sur un plafond de dépense de 50.000 € pour les travaux sur l'immobilier et 25.000 € pour l'investissement en matériel.

Il est proposé à l'assemblée générale d'adopter le programme d'activité 2019 joint en annexe.

**L'ASSEMBLEE GENERALE  
PAR 280 VOIX POUR  
DECIDE**

d'adopter le programme d'activité 2019 joint en annexe.

**RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE**

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
au Commissaire du Gouvernement, le**  
Le Commissaire du Gouvernement

Chaumont, le - 2 MAI 2019  
**LE PRESIDENT**



**03 MAI 2019**

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 8 MARS 2019</b>	<b>N° 19-03</b>
<b>OBJET : Energic S/T 52-55 – Partenariat 2019</b>	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	44 (93 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	26 (187 voix)
Total des membres présents ou représentés	66 (280 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	7 (7 voix)
N'ont pas participé au vote	0

### **Rappel historique**

Créée en 2007, l'association Energic ST 52-55 compte aujourd'hui 94 adhérents haut-marnais et meusiens (117 en 2016). Elle a pour missions de développer les relations commerciales entre les industriels de la Meuse et de la Haute-Marne et les grands donneurs d'ordres du domaine de l'énergie (EDF, ORANO, CEA), de susciter et d'accompagner des partenariats entre industriels du territoire et de favoriser la montée en compétences techniques des entreprises locales.

Depuis 2009, le GIP Haute-Marne soutient les actions d'Energic.

La typologie des entreprises adhérentes a évolué. Ainsi, le taux de représentation des entreprises du domaine de la métallurgie est passé de 75% à la création de l'association, à 30%. Le secteur du bâtiment représente aujourd'hui 30% alors que les services aux entreprises (tertiaire) constituent le solde avec 40%.

Les objectifs de l'association sont d'aider les entreprises à développer leur chiffre d'affaire, leurs emplois et leurs compétences avec la filière de l'énergie et du nucléaire. Energic développe également une panoplie de services permettant aux adhérents d'accéder à des marchés qui leur étaient jusqu'alors hors de portée : groupements temporaires, salons, missions et veille commerciales, aide à l'ingénierie, ...

Ainsi, le chiffre d'affaires auprès des industriels du nucléaire s'élève à 12 M€ en 2018. En 2017, il était à 17,3 M€ après un pic en 2016 avec 38,1 M€ (le précédent point haut était de 34,4 M€ en 2013).

Fin 2018, Energic s'est positionnée sur la partie services de la conciergerie de la base de maintenance nucléaire (BAMAS) d'EDF construite à Saint-Dizier. Cette dernière doit permettre d'améliorer les conditions de maintenance dans le cadre de l'allongement de la durée de vie du parc de centrales nucléaires d'EDF. Elle est destinée à proposer aux entreprises sous-traitantes d'EDF intervenant en milieux contaminés, l'accès à des installations leur permettant d'effectuer la maintenance de leurs propres matériels d'intervention (outillages, appareils de mesure,...).

Les missions de la conciergerie monteront en puissance en 2019 avec l'ouverture de l'hôtel de maintenance. En intervenant dans ce cadre, l'association souhaite apporter des prestations aux entreprises qui viendront faire la maintenance de leur outillage notamment en facilitant la recherche de sous-traitants locaux.

Energic souhaite appuyer son budget (405.700 €) sur :

- des cotisations auprès de ses membres en fonction du nombre de salariés (75.850 €) ;
- des fonds privés (industriels du nucléaire) attendus à 95.000 € ;
- les deux chambres de commerce et d'industrie apportant leur concours en prestations ;
- les deux GIP pour 25% chacun soit 101.425 €.

La participation 2018 du GIP Haute-Marne avait été actée à hauteur de 127.250 € et un financement de 299.413 € avait été prévu sur la période de trois ans 2015-2017 (soldé à hauteur de 253.578 €).

Il est proposé à l'assemblée générale d'acter le partenariat 2019 avec Energic en accordant une aide de 25%, dans la limite de 101.425 €.

**L'ASSEMBLEE GENERALE  
DECIDE**

d'acter le partenariat 2019 avec Energic en accordant une aide de 25%, dans la limite de 101.425 €, d'un budget de 405.700 €.

<b>RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>  Le Commissaire du Gouvernement	<b>Chaumont, le</b> - 2 MAI 2019 <b>LE PRESIDENT</b> 

**03 MAI 2019**